

# Cheminement – Maîtrise en linguistique

## Cours

Durant la 1<sup>re</sup> année (excluant l'année consacrée à la propédeutique, s'il y a lieu), vous devez vous inscrire à 8 cours LNG (24 crédits), dont 5 cours obligatoires et 3 cours à option choisis dans la liste de cours 6000 proposés.

[Consulter la structure du programme.](#)

## Directeur de recherche

Vous devez choisir un directeur de recherche avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de scolarité, et enregistrer ce choix auprès de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) aux études supérieures. L'année de propédeutique, s'il y a lieu, est exclue du calcul établissant cette échéance. Tout étudiant qui éprouve des difficultés relatives au choix du directeur de recherche devrait consulter sans tarder le professeur responsable des études supérieures en linguistique du Département.

## Enregistrement du sujet de recherche

Votre sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de scolarité. À cet effet, vous devez remplir le [formulaire d'enregistrement du sujet de recherche](#) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP).

Ce formulaire comporte une section liée à l'éthique, que vous devrez remplir et faire approuver si votre sujet de recherche fait appel à des êtres humains. Après approbation par votre directeur de recherche, vous aurez à déposer le formulaire auprès de la TGDE aux études supérieures du Département.

## Avis de dépôt

Deux mois avant la date prévue du dépôt de votre mémoire, et avec l'approbation de votre directeur de recherche, vous devez remplir le [formulaire d'avis de dépôt d'un mémoire de maîtrise](#) de la FESP.

## Mémoire

Le mémoire doit être présenté conformément aux directives inscrites du [Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat](#) de la FESP.

Le plagiat est pris très au sérieux à l'Université de Montréal. Afin d'éviter les mauvaises surprises, les étudiants sont invités à consulter le [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants](#) (règlement 30.3), publié par le Secrétariat général.

Le dépôt final du mémoire se fait sous forme électronique. Tous les renseignements sur la procédure et les formulaires à remplir sont disponibles sur le [site des Bibliothèques](#).

## **Statut**

Indépendamment du nombre de crédits de cours à suivre, vous devez être inscrit en scolarité pendant au moins 3 trimestres (période de scolarité minimale). Après avoir observé la scolarité minimale et les cours du programme (avec une moyenne d'au moins 2,7), vous devez vous inscrire en rédaction jusqu'au dépôt de votre mémoire de maîtrise. Après quoi, vous pourrez vous inscrire en évaluation-correction jusqu'à la décision définitive du jury d'évaluation ou, s'il y a lieu, jusqu'au dépôt des exemplaires corrigés de votre mémoire.

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de 6 trimestres (2 ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de 9 trimestres (3 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

## **Suspension de scolarité**

Vous pouvez suspendre votre scolarité pour un maximum de 3 trimestres si les motifs invoqués sont acceptés par le doyen de la Faculté des études supérieures ou par le directeur du Département. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## **Droits de scolarité**

Les informations relatives aux droits de scolarité sont disponibles sur le [site du Centre étudiant](#).